



# SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°259

NOVEMBRE 2018

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

**Présents : 13**

**Absents excusés :** Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN  
Jean Louis BELLINOT qui donne pouvoir à Yves BERTHO  
Karine BERTHO  
Céline BAILLY

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00  
**Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 25 Octobre 2018.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Modifications des statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (prise de compétence GEMAPI).
- 2- Recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier (service enfance/jeunesse ALSH et Services Techniques).
- 3- Tarifs de locations de salles, de matériels, de photocopies etc...
- 4- Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc En Ciel.
- 5- Surtaxe assainissement pour 2019.
- 6- Tarifs de participation de l'assainissement collectif (PAC).
- 7- Proposition d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents titulaires.
- 8- Prix de vente de bois de châtaigniers pour piquets.
- 9- Garderie de l'école et du centre de loisirs – Séjour ski 2019.

C- INFORMATIONS.

- 1- Présentation du rapport d'activités du SDEM (Syndicat Départemental d'Energie du Morbihan).

D- QUESTIONS DIVERSES.

- 1- Sécurité routière aux abords des écoles de SAINT DOLAY.
- 2- Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation par le Comité de Bassin Loire Bretagne.
- 3- Chemins d'exploitations.
- 4- Déchets verts.
- 5- Vœux du Maire.
- 6- Elagage des arbres sous les lignes téléphoniques et électriques.

Avant l'ouverture du conseil municipal, M. le Maire remercie les Enseignants et les enfants des deux écoles ainsi que les parents qui ont participé à la cérémonie du 11 Novembre 2018 pour les cent ans de l'armistice. Les enfants ont lu les 128 noms des soldats de SAINT DOLAY qui sont morts pour la France.

**A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 25 Octobre 2018.**

**Accord du conseil avec 13 voix pour et une abstention (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**B- DELIBERATIONS.**

**1- Modifications des statuts de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne (prise de compétence GEMAPI).**

M. Le Maire rappelle que suite à la prise de la compétence GEMAPI, la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE est devenue membre du Syndicat Mixte du Bassin Versant du TREVELO en lieu et place des communes adhérentes (LE GUERNO, NOYAL MUZILLAC et PEAULE). Afin de limiter le nombre d'acteur, il est proposé la dissolution de ce syndicat et la reprise de ces missions par l'EPTB Vilaine. Afin de ne pas perdre les subventions de Breizh Bocage, les communautés de communes (ARC SUD BRETAGNE, REDON AGGLOMERATION et QUESTEMBERT COMMUNAUTE) doivent élargir leurs compétences facultatives aux items 6 et 12.

Au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal doit délibérer pour :

- **APPROUVER** les modifications statutaires telles que délibérées par le Conseil Communautaire du 25 septembre 2018 visant à intégrer les compétences facultatives 6 et 12 liées à la politique de l'eau régie par l'article L. 211 du code de l'Environnement de la manière suivante :
  - 1- **Item 6** - la lutte contre les pollutions diffuses agricoles et non agricoles, sans se substituer aux responsabilités des émetteurs, par des actions de conseils, de sensibilisation, de lutte contre la pollution par le ruissellement des eaux en favorisant la reconstitution du bocage.
  - 2- **Item 12** - animation et sensibilisation à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère.

**Accord du conseil à l'unanimité (14 votants, Béatrice BALAC est arrivée après le vote).**

**2- Recrutement d'agents non titulaires pour un besoin saisonnier (service enfance/jeunesse ALSH et Services Techniques).**

Marie Claire LOYER (Directrice Générale des Services) rappelle aux élus que pour recruter du personnel saisonnier en complément du personnel titulaire et respecter le taux d'encadrement au centre de loisirs pendant les vacances scolaires, il faut donner l'autorisation à M. le Maire de procéder au recrutement de personnel.

Suite à l'embauche d'un agent aux services techniques à compter du 2 janvier 2019 et afin qu'il puisse effectuer une période d'essai de trois mois, il convient de donner à M. le Maire l'autorisation de signer ce contrat à durée déterminée.

Le conseil est amené à prendre une délibération de principe pour recruter des agents contractuels.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**3- Tarifs de locations de salles, de matériels, de photocopies etc...**

Yves BERTHO et la commission finances proposent aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs de location de salles. Il est proposé d'augmenter les tarifs pour la location de la salle polyvalente de 2% par rapport à 2018. Les autres tarifs restent inchangés.

**a- Salle Polyvalente.**

Motif de la Location	Associations Dolaysiennes	Dolaysiens	Extérieurs à la commune (particuliers, associations et autres organismes)	Arrhes
Salle (vin d'honneur)	gratuit	77 €	138 €	20%
Assemblée générale - Réunion	gratuit	66 €	138 €	20%
Location salle - ½ journée avec chambre froide seule (9h à 18h ou	gratuit	138 €	260 €	20%

18h à 1h)				
Bal - Loto	gratuit	209 €	403 €	20%
Location salle – journée complète (9h à 1h) avec utilisation de la cuisine + chambre froide + lave-vaisselle	gratuit	439 €	643 €	20%
Pour une journée supplémentaire consécutive de 9h à 1h		102 €	102 €	
Cuisine Seule	51 €	51 €	82 €	20%
Lave-vaisselle seul	46 €	46 €	61 €	20%
Nettoyage de la salle (service facultatif) 153 € en 2019 - comprenant le nettoyage de la salle et la vérification des tables, la cuisine restant à la charge du traiteur ou de l'organisme)				
Le prix des poubelles est inclus dans les tarifs				

**b- Salle des Sports.**

Indisponible jusqu'à fin Aout 2019, les nouveaux tarifs seront votés en cours d'année 2019 pour les nouvelles salles du complexe sportif.

**c- Tarifs des photocopies.**

Format papier	Noir et Blanc	Couleur	Format papier	Noir et Blanc	Couleur
Format A4	0,15 €	0,50 €	Format A4 recto verso	0,30 €	1,00 €
Format A3	0,30 €	1,00 €	Format A3 recto verso	0,60 €	2,00 €

Le prix des photocopies pour les particuliers restent inchangés. Les associations dolaysiennes ont une gratuité de 300 photocopies en Noir et Blanc par an, le supplément leur est facturé 0,05 € (noir et blanc), pour les couleurs elles ont le même tarif que les particuliers (0,50 € A4 et 1,00 € A3) à partir de la première photocopie. Les photocopies en Noir et Blanc sont gratuites pour les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

**d- Tarifs location sono**

Motif de la location	Associations dolaysiennes et écoles
Manifestation à but lucratif	60 €
Manifestation à but non lucratif	Gratuit

**Chèque de caution demandé pour la location de la sono avec 1 micro HF : 1 000 € et 2 micros HF : 1 500 €. Le chèque de caution est restitué 1 mois après la location.**

**e- Tarifs casse vaisselle.**

Type de vaisselle	Prix 2018	Type de vaisselle	Prix 2018
Verre Normandie	1,50 €	Soucoupe de tasse à café	1,50 €
Verre Mirabeau	1,00 €	Couteau de table	1,50 €
Assiette plate petite	2,50 €	Fourchette ou cuillère de table	1,00 €
Assiette plate grande	3,50 €	Cuillère à café	0,50 €
Assiette creuse	3,00 €	Pichet en verre	3,50 €
Tasse à café	3,00 €		

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**4- Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique Arc En Ciel.**

Emmanuelle GONÇALVES rappelle aux conseillers municipaux que les communes extérieures ayant des enfants scolarisés à l'école publique ARC EN CIEL, participent aux dépenses de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2017/2018 les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- 460,62 € pour un élève en classe élémentaire
- 1407,56 € pour un élève en classe maternelle.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**5- Surtaxe assainissement pour 2019.**

M. Le Maire et la commission finances du 26/11/2018 proposent de ne pas augmenter les tarifs de 2018 pour la taxe d'assainissement, soit 35 € pour l'abonnement et 1,85 € le mètre cube pour la consommation d'eau. La facture pour un abonné à l'assainissement collectif avec une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>, est de 421,84 € TTC.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**6- Tarifs de participation de l'assainissement collectif (PAC).**

M. Le Maire rappelle aux élus que chaque construction qui se raccorde aux réseaux d'eaux usées est redevable d'une taxe d'accès. La commission finances réunie le 26/11/2018 propose de ne pas modifier les tarifs, soit 525 € pour une habitation qui se raccorde lors d'une extension de réseaux et 1 200 € pour un raccordement d'une nouvelle construction sur un réseau existant.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**7- Proposition d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents titulaires.**

Cette délibération est reportée au conseil de fin Janvier 2019 car il faut attendre la réponse du comité technique du Centre de Gestion du Morbihan.

**8- Prix de vente de bois de châtaigniers pour piquets.**

Patrick GERAUD propose la vente de bois de châtaigniers sur pied sur le site de LA VIEILLE COUARDE au prix de 18 € le mètre cube. Il reste à charge pour l'acheteur de le couper et le transporter.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**9- Garderie de l'école et du centre de loisirs – Séjour ski 2019.**

**a- Garderie de l'école et du centre de loisirs**

Emmanuelle GONÇALVES informe les élus qu'à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) impose aux collectivités de moduler leurs tarifs en fonction du quotient familial pour toucher les aides. La commune a fait une demande de dérogation auprès de la CAF pour que cette modulation n'intervienne qu'en fin d'année scolaire, mais elle a été refusée.

Les tarifs de garderie seront les suivants

- 0,48 € le quart d'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 900 €
- 0,51 € le quart d'heure pour un quotient familial égal ou supérieur à 901 € ainsi que pour les communes hors territoire de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE et les communes qui ne sont pas conventionnées.
- 0,25 € le quart d'heure pour le 3<sup>ème</sup> enfant.

**b- Séjour ski.**

Emmanuelle GONÇALVES informe les élus qu'un séjour ski est organisé en février 2019 aux GETS en SAVOIE du 9 au 16 Février 2019 comme tous les 2 ans avec d'autres communes de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE, mais aussi la commune de PLESCOP. Le tarif du séjour est estimé à 491 €.18 jeunes de SAINT DOLAY y sont inscrits. Des actions d'autofinancement sont organisées par Sébastien BLINO et les jeunes pour faire baisser le coût du séjour. Il est demandé au conseil une participation de 65 € par enfant de SAINT DOLAY. Cette aide sera déduite de la participation des familles.

**Accord du conseil à l'unanimité.**

**C- INFORMATIONS.**

**1- Présentation du rapport d'activités du SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie du Morbihan).**

Yves BERTHO présente aux conseillers municipaux le rapport du SDEM pour l'année 2017.

- Actuellement il y a 497 530 clients dans le Morbihan dont 1 335 sont mal alimentés. Pour la commune de SAINT DOLAY qui compte 1 473 clients, il y en a 19 qui sont mal alimentés.
- Le réseau HTA (moyenne tension) a une longueur totale de 11 340 Km dont 4 640 KM en sous-terrain pour le Morbihan, pour SAINT DOLAY le réseau HTA à une longueur de 53 Km avec 5 Km en sous-terrain.
- Le réseau BT (Basse Tension) a une longueur totale de 13 346 Km dont 5 366 Km en sous-terrain, pour SAINT DOLAY le réseau BT a une longueur de 56 Km avec 13 Km en sous-terrain.
- Le temps moyen de coupure de l'électricité subi par usager en 2017 par an dans le Morbihan, était 306 minutes.
- Pour l'année 2017, le montant des travaux financés par le SDEM dans la commune de SAINT DOLAY fût de 115 000 €.
- Le nombre de producteurs d'électricité décentralisée dans le Morbihan est 4 927 dont 4 845 en photovoltaïque, 42 en éolien, 20 en hydraulique et 20 en biogaz-biomasse.

#### **D- QUESTIONS DIVERSES.**

##### **1- Sécurité routière aux abords des écoles de SAINT DOLAY.**

Muriel MALNOË rappelle aux parents de stationner uniquement sur les emplacements de parking et non sur les arrêts de bus, les passages piétons etc... Il appartient à tous de se discipliner pour ne pas gêner la circulation.

Les élèves qui descendent du bus ne doivent s'engager sur la chaussée qu'après le départ de celui-ci et attendre que le véhicule se soit suffisamment éloigné pour avoir une vue parfaitement dégagée.

##### **2- Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation par le Comité de Bassin Loire Bretagne.**

M. le Maire informe les dolaysiens, que le Comité de Bassin Loire Bretagne organise une consultation du public sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation. Cette consultation a lieu du 2 Novembre 2018 jusqu'au 2 Mai 2019 et porte sur les points suivants :

- Les questions importantes et le programme de travail pour la révision du Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022- 2027.
- Les questions importantes, le programme de travail et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne.

Nous vous invitons à participer en consultant le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

##### **3- Chemins d'exploitations.**

Frank FREHEL signale que des chemins d'exploitations des prés de vilaine ont été dégradés pendant les travaux du pont du ROHO et demande ce qui est prévu pour les réparer. M. le Maire et Yves BERTHO répondent que le conseil départemental a été prévenu et sollicité pour participer aux frais.

##### **4- Déchets verts**

Isabelle SIRLIN rappelle qu'il est interdit de brûler les déchets verts toute l'année. Le rappel à la loi vous sera présenté dans le bulletin annuel.

POUR PLUS D'INFORMATION je vous invite à consulter le site de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ;

##### **5- Vœux du Maire.**

M. Le Maire informe les élus que les vœux de la municipalité ainsi que l'accueil des nouveaux résidents arrivés sur la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, auront lieu le 5 Janvier 2019 à 18 heures. Vous y êtes tous cordialement.

##### **6- Elagage des arbres sous les lignes téléphoniques et électriques.**

L'élagage des arbres sous les lignes téléphoniques et électriques est à la charge et de la responsabilité des propriétaires.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 20 DECEMBRE 2018 A 20 HEURES**

---

**La Junior Association de SAINT DOLAY organise un tournoi de Palets sur plomb en doublette, le samedi 15 Décembre 2018** à la salle Polyvalente. Ce tournoi est limité à 32 équipes et débutera à 13h30. Le bénéfice de cette manifestation servira à financer un séjour à la neige pour des jeunes de SAINT DOLAY.  
Inscriptions par téléphone au 06 71 07 80 97

---

**L'APEL et l'OGEC de l'école Notre Dame Jeanne d'Arc organisent un loto le dimanche 20 Janvier 2019 à 14 heures** à la salle polyvalente de SAINT DOLAY (ouverture des portes à 12 h).

- 42 tours + 1 tour enfant
- Nombreux lots dont bons d'achat de 500 €, 200 € et 150 €, 1 Smartphone etc...

Buvette – Cafés – Gâteaux – Friandises – Sandwichs

---

« URGENT » L'APARTE DOLAYSIEN. La troupe de théâtre amateur, recherche une personne féminine pour jouer dans sa prochaine pièce, une Mère Supérieure d'un couvent, avec ou sans expérience, l'important c'est de s'amuser. Pour plus d'informations contacter Lionel ALEXIS au 06.61.49.62.33 ou par e-mail : [apartedolaysien@gmail.com](mailto:apartedolaysien@gmail.com)

---

OPERATION SAPINS DE NOËL HOSPITALITE DE SAINT-DOLAY ET THEHILLAC

Comme chaque année, les Brancardiens et Hospitalières VOUS PROPOSENT LEURS SAPINS DE Noël, au profit des personnes malades et handicapées et associations caritatives. Ils seront présents :

Les samedi 8 et dimanche 9 décembre, les samedi 15 et dimanche 16 décembre à partir de 9 h place de l'Eglise à SAINT DOLAY. Le dimanche 9 décembre à Théhillac de 9 h à 12 h.

Vous trouverez nos sapins de Noël en vente chez Bernadette à Sainte-Anne, à la Faisanderie aux vergers de la Courarde.

---

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

**Samedi 15 décembre à 11h00 : Racontine de Noël**

Lecture d'histoires de Noël pour les enfants de 4 à 8 ans.

Durée : 30 mn. Entrée libre, réservation recommandée.

**Mercredi 19 décembre : Noël à la médiathèque**

Atelier de Noël de 9h à 12h

Création de petits objets décoratifs. L'atelier est en accès libre tout au long de la matinée.

Les parents des jeunes enfants sont invités à rester auprès d'eux pour les aider.

Entrée libre. Tous publics.

Cinéma à 14h30

Projection d'un dessin animé surprise pour les enfants de 5 à 10 ans.

Durée 1h30. Entrée libre, réservation recommandée.

---

## **FERMETURE DE FIN D'ANNÉE**

LA MÉDIATHÈQUE FERMERA LE SAMEDI 22 DÉCEMBRE À 12H30

RÉOUVERTURE VENDREDI 4 JANVIER À 15H

**Toute l'équipe de la médiathèque vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !**

---

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [@MediathequedeSaintDolay](#) ainsi que sur le site web [www.saintdolay.fr](http://www.saintdolay.fr)

Ouverture de la médiathèque : mercredi : 9h/12h et 13h30/18h | vendredi : 15h/18h | samedi : 9h/12h30

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : [mediatheque@saintdolay.fr](mailto:mediatheque@saintdolay.fr)